

Calendrier de l'élection partielle 2019 des représentants des directeurs médicaux des départements médico-universitaires (DMU) à la CME

L'élection partielle des représentants des directeurs médicaux de DMU à la CME se fera par un vote « par correspondance » avec remise des enveloppes à la direction du GH des directeurs médicaux et dépouillement au Siègne.

Dates	Opérations
10 juillet 2019	Arrêté DG de nomination des directeurs médicaux de DMU
19 juillet	Affichage des listes d'électeurs et éligibles (liste disponible sur le site de la CME)
23 juillet	Délai de réclamation concernant les listes (par mail à la DOMU : elections.cme.sap@aphp.fr)
Du 19 juillet au 26 août 2019 midi	Dépôt des candidatures (par mail à la DOMU : elections.cme.sap@aphp.fr ; la DOMU enverra un accusé de réception en réponse)
27 août 2019	Affichage de la liste des candidats (envoi par mail aux directeurs médicaux et publication sur le site de la CME)
2 au 9 septembre 2019	<p>1^{er} tour :</p> <p>→ 2 septembre de 9h à 18h et 3 septembre de 9h à 18h</p> <p>→ sauf pour les sites éloignés * (San Salvador, Hendaye, Paul-Doumer) : 2 septembre de 9h à 18h</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise des enveloppes à la direction du GH (accusé de remise de l'enveloppe) • Acheminement des enveloppes sous pli fermé par coursier au siège* <p>4 septembre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépouillement à 11 h (au Siègne) • Communication du procès-verbal à 12h00 (par mail aux directeurs médicaux et publication sur le site de la CME) • Réclamations : de 12h00 à 16 h (par mail à la DOMU : elections.cme.sap@aphp.fr) • Proclamation des résultats : 17h (information par mail aux directeurs médicaux et publication sur le site de la CME) • Retrait de candidatures pour le 2nd tour : 17h à 19h (par mail à la DOMU : elections.cme.sap@aphp.fr ; la DOMU enverra un accusé de réception en réponse) • Annonce de la liste des candidats pour le 2nd tour : à 19h (information par mail aux directeurs médicaux et publication sur le site de la CME) <p>2nd tour :</p> <p>→ du 5 septembre de 9h à 18h et 6 septembre de 9h à 18h</p> <p>→ sauf pour les sites éloignés * (San Salvador, Hendaye, Paul-Doumer) : 5 septembre de 9h à 18h</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise des enveloppes à la direction du GH (accusé de remise de l'enveloppe) • Acheminement des enveloppes sous pli fermé par coursier au siège <p>Dépouillement le 9 septembre à 13h</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication du procès-verbal à 14h (par mail aux directeurs médicaux et publication sur le site de la CME) • Réclamations de 14h00 à 17h00 (par mail à la DOMU : elections.cme.sap@aphp.fr) • Proclamation des résultats : à 18h00 (information par mail aux directeurs médicaux et publication sur le site de la CME)
10 septembre 2019	CME (à 16h30, salle des instances, Siègne de l'AP-HP)

* Compte tenu des délais, les électeurs des sites éloignés votent par correspondance le 2 septembre pour le 1^{er} tour et le 5 septembre pour le 2nd tour et les enveloppes sont envoyées au Siègne par courrier rapide.